

Diagnosticteur immobilier

RNCP19356 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	232
Formacode(s)	42101
Code(s) ROME	F1103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	11/10/2023

Certificateur(s)

ODI FORMATION · SIRET : 53104406300042

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le diagnosticteur immobilier réalise le dossier de diagnostic technique (DDT) qui doit être établi à la charge du vendeur ou du propriétaire bailleur lors de la vente ou de la location d'un immeuble bâti. A l'issue de la mission, il remet à son client un rapport détaillé, et préconise le cas échéant des travaux à réaliser.

Ce dossier comprend, en l'état actuel de la réglementation et en fonction des caractéristiques de l'immeuble, le constat de risque d'exposition au plomb, l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, l'état de l'installation intérieure de gaz, l'état des risques naturels et technologiques, le diagnostic de performance énergétique du bâtiment, l'état de l'installation intérieure d'électricité et le mesurage (Loi Carrez).

L'activité du diagnosticteur immobilier peut également s'orienter vers des missions d'expertise, d'étude et d'audit technique dans les différents domaines de la construction.

Dans l'exercice de son activité, il est amené à :

- rechercher les informations nécessaires à la détermination de son champ d'action et au déroulement de sa mission
- organiser et gérer son activité sur le plan administratif, établir des devis, des factures et en assurant le suivi clientèle et en assurant le suivi clientèle
- réaliser différents diagnostics en suivant les référentiels de la profession
- rédiger et délivrer des rapports conformes à la réglementation en vigueur, rendre-compte des conclusions et des conséquences des résultats au donneur d'ordre et aux tiers susceptibles d'être intéressés par les missions
- assurer la relation client et le développement de son activité en recherchant de nouveaux clients et prescripteurs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Relation Client :

- se présenter et présenter l'activité
- interroger le client et analyser les informations fournies
- identifier le besoin
- élaborer un tarif de prestation en fonction des durées évaluées et des moyens à mettre en œuvre
- Présenter une offre de service et un devis

Réalisation des diagnostics et restitution aux clients :

- Organiser la mission après une visite de reconnaissance
- Adapter les techniques d'investigation et les modes opératoires aux situations rencontrées
- Identifier les risques afférents à chaque mission et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Reconnaître les pathologies du bâtiment et identifier les anomalies
- Rendre-compte par écrit des résultats d'investigations conformément aux dispositions réglementaires
- Utiliser la terminologie tous corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment
- Rendre-compte à l'oral de manière synthétique et compréhensible pour des non spécialistes
- Orienter le client en vue de remédier aux anomalies et désordres mis en évidence

Gestion administrative et commerciale :

- Organiser la veille technique et juridique liée aux activités de l'entreprise
- Établir un plan de développement d'entreprise
- Anticiper les évolutions du marché
- Bâtir un prévisionnel d'activité
- Élaborer un plan d'actions commerciales dans le respect des règles éthiques de la profession

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diagnostiqueur immobilier peut exercer son activité en créant son entreprise (indépendant ou franchisé) ou en devenant salarié d'un cabinet de diagnostics.

L'activité du diagnostiqueur est étroitement liée au marché de l'immobilier (DDT) mais elle peut aussi s'en détacher pour s'orienter vers le conseil en ce qui concerne, notamment, les économies d'énergies ou les relations entre le bâti et la santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Diagnosticteur immobilier

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Cadre relatif aux activités de diagnostic en vue de la rédaction du DDT :

La profession est réglementée par le Code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants).

Il résulte de ces dispositions que le diagnostiqueur doit :

- présenter des garanties d'indépendance et d'impartialité,
- avoir reçu une formation professionnelle et être certifié par un organisme accrédité par le COFRAC (comité français d'accréditation),
- disposer des moyens appropriés à la mise en œuvre du diagnostic,
- avoir souscrit une assurance professionnelle dans les conditions fixées par la réglementation.

L'analyseur de plomb est doté d'une source radioactive. En conséquence, le diagnostiqueur doit être Personne Compétente en Radioprotection (PCR) ou être sous l'autorité d'une PCR, obtenir l'autorisation de détention de l'analyseur par l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) et respecter les conditions légales de stockage, de transport et d'utilisation de l'analyseur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 637 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 136
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

2 membres : 1 formateur, 1 professionnel extérieur

COMPOSITION DU JURY — VAE

4 membres : 2 formateurs n'ayant pas accompagné le candidat dans sa démarche, 2 professionnels extérieurs

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 11/10/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38036

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.odi-formation.fr>

ODI Formation

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19356/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	77
Parcours menés à terme	85
Taux d'achèvement	110 %
Période	03/2022 – 12/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	127
Montant total engagé	890 863 €
Coût moyen par dossier	7 015 €
Durée moyenne	310 h
Période	01/2020 – 09/2023
France Travail	45 %
France compétences	35 %
Reste à charge titulaire	11 %
Régions	9 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.